

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Contrôle des mesures barrière

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Il a fallu que des internautes décident de relayer des vidéos sur les réseaux sociaux, montrant des Forces de défense et de sécurité (FDS) en plein excès dans leurs fonctions, pour que l'opinion remette en cause la présence de ces derniers sur le terrain. Humiliations, bastonnades, engueulades sur la voie publique : le rôle de ces dernières semble être remis en question par la population gabonaise, bien que celle-ci ne soit pas toujours exempte de tout reproche.

Habités à assurer la sécurité des hauts lieux gouvernementaux et en contribuant sous réquisition permanente à celle des assemblées parlementaires, certains agents des forces de sécurité chargés d'appliquer les recommandations relatives au port obligatoire du masque et du couvre-feu, s'illustrent depuis plusieurs semaines par des comportements qui interpellent plus d'un. Des exemples de cas de pères de famille obligés à faire des pompes, des jeunes assignés aux débroussaillages de hautes herbes, ou encore des mères de famille forcées de s'agenouiller, sont enregistrés sur la voie publique.

Depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures le 25 janvier dernier, pas une semaine ne passe sans qu'on enregistre un acte de dérapage de quelques agents des forces de l'ordre envoyés sur le terrain. "C'est assez inédit ce à quoi on assiste. Comment comprendre que des gens qui sont censés être des pédagogues et des exemples sur le terrain, se muent soudainement en agresseurs", martèle un citoyen lambda.

"Au quartier Amissa dans le nord de Libreville, les agents commencent à barrer la route à 19 h 30, pourtant l'heure indiquée est bien 20 heures, on veut respecter les heures du couvre-feu, mais pas avec ces tracasseries", s'emporte un parent sous couvert de l'ano-

nymat.

On se rappelle que le 23 janvier dernier à l'immeuble Arambo, trois semaines après les fêtes de fin d'année, le Gabon entrait dans une phase cruciale dans sa riposte sanitaire face à l'épidémie de coronavirus. En raison du nombre de cas de plus en plus croissant enregistré par semaine, l'équipe gouvernementale dirigée par Rose-Christiane Ossouka-Raponda avait décidé de durcir les mesures lors d'une conférence de presse. Au cours de cette dernière, une mesure va particulièrement attirer l'attention de l'opinion, celle relative au respect du port du masque sous peine de payer une amende se situant entre 25 000 francs et 200 000 francs.

Sauf que si l'initiative, semble-t-elle encourageante, entend à appeler à la responsabilité des populations pour freiner la propagation du coronavirus, le comportement affiché par ces agents, ne répond pas à l'éthique et à la déontologie de cette noble profession. En effet, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, lui-même avait rappelé aux Forces de défense et de sécurité lors de son adresse à leur endroit le 6 janvier dernier que "je le dis, je le répète et ne cesserai de le répéter : vous êtes et vous devez être des modèles pour notre pays. Notre nation. En particulier, pour notre jeunesse qui est notre avenir. Vous faites et vous devez faire notre fierté". Avant d'indiquer, "je sais pouvoir compter sur vous car j'ai confiance en vous. Car vous êtes des femmes et des hommes loyaux, compétents, dévoués, intègres et patriotes". Alors que la seconde phase des cas testés positifs au nouveau coronavirus ne faiblit pas, les Forces de défense et de sécurité assignées à la tâche, doivent retrouver leur discipline légendaire. Tout en privilégiant le dialogue et la pédagogie.



Un dispositif de sécurité posté dans chaque coin de Libreville-Akanda-Owendo dans le cadre de la rip

MISSIONS DES
FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

CE QUI A ÉTÉ DIT

- Amendes allant de 25 000 fca à 200 000 fca pour non-port de masque.
- Amendes allant de 100 000 fca à 5 000 000 fca pour non-respect de rassemblements.
- Interdiction formelle des bars clandestins.

CE QUI N'A PAS ÉTÉ DIT

- Humiliation des contrevenants (agenouillement, pompes, etc...)
- Perception d'une amende pour violation de couvre-feu.
- Bastonnade sur la voie publique.

©D. Maixant MOUSSAVOU

es : des dérapages à proscrire

Pour davantage de civisme et de pédagogie

ENA
Libreville/Gabon

POUR dissuader les contrevenants aux mesures édictées par le gouvernement, celui-ci avait énoncé un chapelet d'amendes à infliger face au relâchement dans le respect des mesures barrières mises en place pour limiter la propagation du Covid-19. Et décidé de sanctionner les récalcitrants. "Nous allons passer à la phase coercitive", avait prévenu le ministre de l'Intérieur Lambert-Noël Matha, lors d'une conférence de presse du gouvernement le 23 janvier dernier sur la situation épidémiologique dans le pays.

Désormais, ceux qui ne mettront pas les masques écoperont d'une amende comprise entre 25 000 francs et 200 000 francs. "Les Forces de défense et de sécurité seront chargées de faire respecter l'effectivité du port des masques aussi bien dans les véhicules de transport en commun que dans les espaces publics", avait alors expliqué le ministre de l'Intérieur. Sauf qu'on n'est pas sûr qu'au niveau des agents



Le Ministre d'Etat Lambert-Noël Matha s'exprimant lors d'un point de presse du gouvernement sur le Covid-19.

commis à cette tâche dans les différents axes de Libreville, une application stricte de cette mesure soit de mise. Au contraire, l'opinion est animée d'un doute lorsque l'on voit comment ces derniers interpellent les usagers de la route ne portant pas de masques. D'ailleurs, ne disposant pas de quittanciers pour des amendes à payer, certains d'entre eux font dans des négociations de gré à gré, sans que

les sommes perçues atterrissent dans les caisses du Trésor public, comme il se devrait. Cependant, les usagers doivent, eux-mêmes, faire montre de civisme à l'égard des mesures gouvernementales prises. Le comportement de certains rendrait l'action judiciaire plus opportune. Ne pas attendre que les agents interpellent, prendre dès le départ les dispositions qui s'imposent



poste contre la première vague de Covid-19.

Amendes : un système opaque

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

À la fin de janvier passé, le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, avait présenté les principales sanctions prévues en cas de non-respect des mesures barrières, notamment un mauvais port du masque. "Le non-port du masque sera sanctionné de 25 000 francs à 200 000 francs CFA. S'agissant particulièrement des salles de fêtes, restaurants et hôtels, tout non-respect conduit à une amende qui se situera entre 5 et 10 millions de francs CFA", avait-il indiqué. Sans plus.

Si la procédure est plus évidente pour les hôtels et autres restaurants, il est plus difficile de comprendre la procédure pour les particuliers. La logique voudrait que les agents verbalisent le contrevenant et transmettent le dossier aux services compétents aux fins de percevoir l'indemnité forfaitaire. Sauf que dans la réalité, policiers et gendarmes, qui ne sont jamais à court d'idées pour spolier le citoyen, profitent de l'absence d'un système bien défini. Car personne ne sait s'il faut payer cette contravention au Trésor ou ailleurs, et quelles sont les dispositions actuelles.

Pourtant, pour éviter toute confusion, le gouvernement aurait dû prévoir et organiser chaque étape de la procédure pour les simples citoyens. Comme cela a été fait en France lors du premier confinement (l'agent verbalisateur constate l'infraction de non-respect des règles du confinement et la saisie sur son terminal électronique, la personne verbalisée reçoit l'avis de contravention par courrier à son domicile, le contrevenant qui a reçu la contravention paye l'amende qui sera encaissée par le Trésor public ou conteste l'infraction).

Pour le moment, au Gabon, policiers et gendarmes vous arrêtent. Après plusieurs heures, vous n'êtes libre que lorsqu'un parent a versé le montant exigé. Selon plusieurs témoignages. Personne ne connaît la destination prise par cet argent. L'erreur du ministre de l'Intérieur est de ne pas avoir publié une note qui liste chaque infraction et les amendes inhérentes, la procédure y relative. Un vide qui laisse donc libre cours à toutes les dérives.



Photo : F.M. MOMBO/L'Union